



République Française
Département du Loiret
Commune de Villemandeur

ARRÊTÉ N° 2025_0191

ARRÊTÉ PORTANT RETRAIT D'UNE DÉLÉGATION A UN ADJOINT

Vu l'arrêté n°2020_0267 du 08 juillet 2020, par lequel il a donné délégation à Mme Fanny GANNAT, adjointe, pour le domaine de la COMMUNICATION pour,

- Assurer le suivi des dossiers,
- Prendre des rendez-vous avec le public,
- Proposer des projets,
- Informer le Maire,
- Étudier les dossiers avec les services compétents de la collectivité

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-20 du code général des collectivités territoriales,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La délégation donnée à Mme Fanny GANNAT par l'arrêté susvisé est rapportée.

Article 2 : Le présent arrêté sera exécutoire à compter de la réalisation des formalités de publicité. Copie en sera transmise à M. le sous-Préfet et au Trésorier municipal.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Villemandeur, le 01/04/2025

Le Maire,

Denise SERRANO

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.